

**APLCPGE**

**ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A  
CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES  
ECOLES**

**BULLETIN N° 75**

**Mars 2014**  
**Après le congrès**



**« La seule chose qu'on est sûr de ne pas réussir est celle qu'on ne tente pas »**  
**Paul-Émile Victor**

Siège social :

**A.P.L.C.P.G.E.**

**Lycée Louis le Grand**

**123, rue Saint-Jacques**

**75005 PARIS**

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable  
sur le site de notre Association :

<http://aplcpgge.free.fr>

Président

**Michel BOUCHAUD**  
LYCEE LOUIS LE GRAND  
123, rue Saint-Jacques  
75231 PARIS Cedex 05  
Tél : 01 44 32 84 00  
Fax : 01 44 32 84 33  
[michel.bouchaud@ac-paris.fr](mailto:michel.bouchaud@ac-paris.fr)

Vice-Président

**Patrice CORRE**  
LYCEE HENRI IV  
23, rue Clovis  
75005 PARIS  
Tél : 01 44 41 21 21  
Fax : 01 43 29 95 21  
[patricecorre.h4@gmail.com](mailto:patricecorre.h4@gmail.com)

Vice-Président

**Jean BASTIANELLI**  
LYCEE PIERRE DE FERMAT  
Parvis des Jacobins  
31068 TOULOUSE  
Tél : 05 62 15 42 15  
Fax : 05 62 15 42 33  
[jean.bastianelli@ac-toulouse.fr](mailto:jean.bastianelli@ac-toulouse.fr)

Secrétaire général

**Sylve GAUTIER**  
LYCEE GEORGES DE LA TOUR  
1 place Maud'huy  
57045 METZ Cedex  
Tél : 03 87 66 98 35  
[sylve.gautier@ac-nancy-metz.fr](mailto:sylve.gautier@ac-nancy-metz.fr)

Secrétaire-adjointe

**Martine BREYTON**  
LYCEE LAKANAL  
3 avenue Président F. Roosevelt  
92330 SCEAUX  
Tél : 01 41 87 20 00  
[martine.breyton@ac-versailles.fr](mailto:martine.breyton@ac-versailles.fr)

Trésorier

**François BECKRICH**  
LYCEE FAIDHERBE  
9, rue Armand Carrel BP 767  
59034 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 60 50 00  
Fax : 03 20 60 50 05  
[fbeckrich@hotmail.com](mailto:fbeckrich@hotmail.com)

Site internet

**Dominique MONTAGNE**  
Proviseur honoraire

Bulletin

**Jean-François GUIPONT**  
Proviseur-adjoint honoraire

# SOMMAIRE DU N° 75

Éditorial du Président .....	pages 3-4
<b>Le congrès des 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2014 :</b>	
<b>Les travaux des ateliers du 31 janvier</b> .....	pages 5-13
<b>Compte rendu de L'Assemblée Générale du samedi 1er février :</b>	
Rapport d'activité .....	pages 14-17
Rapport financier .....	pages 17-18
La modification des statuts (modalités des élections) .....	page 19
<b>La table ronde</b> .....	pages 20-27
La synthèse des travaux du congrès (préconisations de l'APLCPGE) .....	pages 28-29
La représentativité de l'APLCPGE .....	page 30
Composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'APLCPGE .....	pages 31-32
Liste des correspondants académiques .....	page 33
Le site internet de l'APLCPGE .....	page 34

*Les photographies illustrant ce numéro sont de  
François Beckrich et Dominique Montagne*



## ÉDITORIAL

Très chers collègues,

Pour l'Éducation et l'Enseignement supérieur, le temps semble comme suspendu depuis près de deux mois. C'est bien long, tant sont nombreux les arbitrages et les textes qui demeurent très attendus. Aussi bien pour préparer la prochaine rentrée dans nos établissements que pour satisfaire, à court terme, les nouvelles données définies par la Loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche promulguée le 22 juillet 2013.

Les questions relatives aux prévisions d'effectifs, assorties d'une mise en réserve de plusieurs places pour satisfaire les exigences de la Loi, demeurent prégnantes. Car personne ne sait ni comment, ni avec quel succès ces places vont-elles trouver preneurs. Si on y ajoute que leur correspondent des allocations de moyens en diminution on comprend combien ces sujets pèsent lourdement sur les établissements directement concernés par ces sujets. L'implantation de l'informatique pour tous soulève des difficultés comparables avec des moyens humains et financiers marqués par de fortes inégalités entre les différents sites. Certes cet enseignement ne renvoie qu'à une centaine d'heures reçues par les étudiants des classes scientifiques (hors BCPST); on pourrait donc n'y voir qu'un phénomène très marginal qui ne mérite pas tant d'intérêt. C'est sans doute un peu plus que cela puisqu'il s'agit d'un élément de modernisation considérable pour les programmes de nos classes, fruit d'une demande émanant des Grandes Écoles, parmi les plus exposées à la concurrence internationale, mais aussi d'un compromis entre plusieurs disciplines traditionnellement implantées en CPGE scientifique. Un programme à lecture multiple aussi, et qui engendre des objectifs de cours très étroitement liés aux parcours personnels des professeurs qui en reçoivent la charge. Bref, un enseignement hautement souhaité mais qui, dans l'état actuel des choses, engendre des différences préoccupantes dans la préparation des concours pour nos étudiants. D'ici au prochain conseil d'administration élargi que nous tiendrons à HEC lors du premier mercredi de juin, il nous faudra disposer d'une carte renseignant les modalités présidant à la mise en place complète de l'informatique pour tous, ainsi que les contraintes de charge horaire pour certains professeurs en charge de cet enseignement.

Les discussions autour des conventions que vont devoir passer nos lycées, avec en priorité les communautés d'université de leurs académies respectives, sont aujourd'hui à l'arrêt. C'est assez invraisemblable, si l'on se souvient que ces documents devront être publics au démarrage de la campagne 2015 de la procédure Admission Post-Bac en décembre

prochain. Sauf à considérer que ces conventions soient conçues par avance comme autant de coquilles vides, le temps est désormais compté. On se souvient que les textes qui doivent en préciser la portée ont été préparés par un GT piloté par la DGESIP ; ils semblaient recueillir un large consensus. Les circulaires et les décrets qui en découlent ne sont toujours pas publiés. Cette situation provoquant en retour un grand désordre où l'on repère à la fois des volontés de coopération, source indéniable de progrès pour les étudiants, mais aussi d'injonctions oppressantes et destructrices de confiance. Du coup, on voit même fleurir toutes sortes de propositions disparates sur les droits d'inscription, dont les percepteurs et les valeurs varient, les poursuites (ou l'absence) d'études qui toutes, ou presque, ignorent les notions de site et par conséquent le rôle que doivent jouer les recteurs. A contrario, certains échanges peuvent conduire à penser que le temps du rapprochement des différentes composantes de l'enseignement supérieur est venu. Pour ces raisons, nous continuons d'insister sans relâche auprès de nos ministères et leurs administrations centrales pour qu'enfin nous puissions disposer du cadre réglementaire qui assure un cadre de travail sécurisé et qui soit serein.

Je ne terminerais pas cet éditorial sans saluer le 200<sup>ème</sup> adhérent de notre association, et tous ceux qui œuvrent aux côtés du bureau et du conseil d'administration à la promotion et à l'évolution de nos classes préparatoires.

Amitiés à tous

**Michel Bouchaud** proviseur du Lycée Louis le Grand  
Président de l'APLCPGE

## Les commissions de travail du vendredi 31 janvier au lycée Louis le Grand

Les 85 participants aux travaux du vendredi 31 janvier étaient répartis en quatre ateliers de travail. Se plaçant dans l'optique de la mise en œuvre progressive de la loi ESR, les commissions devaient se prononcer d'abord sur les conditions de la rentrée 2014-2015, puis sur la question particulière des conventions avec les universités

### Conclusions de la commission n° 1

Académies présentes : Paris (St Louis, Fénelon, Condorcet, Montaigne), Créteil, Dijon, Bordeaux, Poitiers, Martinique, Guadeloupe, Lille, Lyon, Reims, Montpellier, Grenoble

#### 1- DGH et moyens

##### 1.1 DGH

Dans l'ensemble les moyens sont suffisants. La norme est de 3 heures, à Paris la baisse est liée à la surestimation des moyens à N -1. Toutefois à Créteil la sous-dotation persiste : 12 heures pour 8 classes.

Certains déplorent la globalisation des moyens, qui rend difficile le repérage des heures. La balance HP/HSA varie de 9 à 20 % de la dotation globale (cela est à relativiser en fonction des structures de l'établissement).

##### 1.2 Informatique

Cet enseignement est assuré par les enseignants de mathématiques, de physique et de S.I. Dans certaines situations, les équipes manifestent un refus de principe pour assurer ces heures malgré l'affirmation de l'IGEN que cet enseignement demeure transversal. Cette résistance est compréhensible dans la mesure où les compétences demandées en 2<sup>ème</sup> année sont élevées, et que la formation des enseignants a été inégale. Des demandes d'ouverture de postes pour assurer les heures de 2<sup>ème</sup> année avec une coloration disciplinaire, c'est ainsi que 7 postes ont été créés à Paris, mais à Lyon la demande de 2 postes est restée lettre morte à ce jour.

Dans la majorité des cas, cet enseignement est assuré en interne (financement par HSA ou heures de khôlles). Quelques exemples de coopération avec l'Université ont permis de répondre à la demande institutionnelle, par exemple à Reims (intervenants extérieurs financés par les heures de khôlles).

Plus généralement, cela pose la question de la GRH dans l'institution : la gestion interne demeure complexe pour les établissements et les équipes de direction, l'anticipation a été inégale : l'ouverture de stages de formation pour les enseignants n'a pas eu lieu dans toutes les académies, les dates étaient parfois tardives, enfin l'ouverture de postes est inégale selon les académies.

##### 1.3 Questions diverses

Réforme des BCSPT et question des 5 demis : quelle adaptation prévue ?

Question des effectifs : 100 classes seraient vides : le calcul est mécanique et ne fait aucune distinction entre filière, spécialité, contexte...

Question des CPGE ouvertes en université ou en partenariat avec l'Université : le bilan est nuancé : négatif dans l'académie de Lille où leur fermeture est programmée, positif à Bordeaux : partenariat CPGE ENS Cachan D1 et D2 ainsi qu'à Créteil : CPGE LSH /Paris 12.

## 2 .Les conventions CPGE/Universités

Des conventions ancienne manière existent partout. La coopération CPGE/Universités est inégale d'une académie à l'autre à propos de la loi Fioraso. Les Rectorats ont été plus ou moins réactifs : dans certaines académies de province la commission académique post-bac s'est réunie, un calendrier de travail mis en place ; à l'inverse dans la plupart des cas il est difficile même d'identifier un interlocuteur.

Sur les droits d'inscription : dans de nombreux cas aucun prélèvement n'était demandé aux élèves (en province ou dans le cas de CPGE unique), dans d'autres ces prélèvements étaient limités à 45 ou 70 euros (frais de reprographie essentiellement).

La crainte est exprimée de voir se réduire les subventions de la Région si les lycées prélèvent des droits d'inscription.

Les établissements présents sont d'accord pour se donner du temps, l'unanimité se dégage toutefois sur les points suivants :

- Maintenir un cadre national
- Prévoir une quotité nationale
- Simplifier les modalités de paiement pour les lycées
- Préserver les spécificités locales

**Aïcha AMGHAR**

Proviseure du Lycée Blanqui de Saint Ouen

\*\*\*\*\*

## Conclusions de la commission n° 2

Point et tour de table sur les ORS, les capacités d'accueil des classes et le niveau des DGH, l'enseignement de l'informatique et les conséquences du mouvement de décembre.

**Les ORS** : Une décision du TA de Lyon précise que l'effectif à prendre en compte dans le calcul des ORS est celui de la classe devant l'enseignant et non celui de la division complète dont relève l'élève. Une circulaire antérieure de la DRH (Mme Théophile) précisait a contrario que l'effectif de la division était la norme. Une clarification, pour un traitement équitable au plan national, est demandée au ministère.

**Les capacités d'accueil des divisions de CPGE et le niveau des DGH** : Dans certaines académies, les capacités d'accueil des divisions ont été réduites par les rectorats, Aix Marseille notamment avec des capacités passées de 48 à 36 en PCSI. Cependant les moyens semblent avoir été conservés à hauteur des divisions complètes. A Versailles, des établissements ont vu leur DGH diminuer fortement sans explication rationnelle ni identification précise du niveau concerné (secondaire ou CPGE). En Martinique, la DGH n'était toujours pas attribuée lors du congrès. Pour les autres académies, ni les capacités d'accueil ni les dotations n'ont connu de changements notables.

**L'enseignement de l'informatique** : Des difficultés et des interrogations relevées dans l'ensemble des académies.

### **Les constats :**

- l'informatique est généralement prise en charge par les enseignants de mathématiques, sciences de l'ingénieur et physique. Ces enseignants ont cependant un nombre déjà

important d'heures supplémentaires, et la prise en charge de l'informatique peut poser problème de ce point de vue.

- Le vivier d'enseignants en capacité de prendre en charge cet enseignement est souvent faible ou même asséché dans certaines académies.
- Un fort besoin de formation des enseignants remonte des académies notamment pour le programme de deuxième année.
- l'IG semble attendre les remontées des établissements pour évaluer les difficultés rencontrées et probablement faire des propositions.
- Des créations de postes ont été demandées avec des réponses diverses des rectorats et du ministère, des créations ici ; des refus de création là.
- Les dotations horaires pour les enseignements en groupe sont inégales selon les académies. Pour une même dotation horaire, la taille des groupes retenue par l'autorité académique peut varier de 12 à 24 étudiants. Dans une académie, il est constaté des retours en arrière avec des doubléments de la taille des groupes d'informatique (de 12 à 24).
- les dotations pour l'enseignement de l'informatique sont également différentes selon les académies : de 3 à 5 h par division.

### **Des questions :**

- Est-il judicieux de créer une discipline spécifique pour cet enseignement de l'informatique ?
- Ces heures pourraient-elles être prises en charge par des enseignants du supérieur? Mais avec quelle rémunération ? Sous forme d'échanges de services ? Comment gérer la question de la correction régulière des copies pour ces enseignants par exemple ?

### **En conclusion (temporaire) sur l'informatique :**

- Des situations disparates entre académies.
- Une demande très pressante des grandes écoles : que l'informatique soit abordée dès la classe préparatoire.

### **Les conséquences du mouvement ORS de décembre :**

- Ce mouvement, à l'ampleur et aux formes différentes selon les académies, a généralement été suivi de un à trois jours par les professeurs.
- Il a été très suivi à Paris et dans les académies limitrophes; beaucoup moins dans d'autres.
- Il a pu laisser des traces au sein des équipes CPGE avec parfois des crispations entre enseignants de sciences et de lettres mais également entre enseignants du secondaire et du supérieur.
- A l'inverse, dans certains établissements, une solidarité s'est développée entre les deux niveaux d'enseignement.
- Le mouvement a pris les formes suivantes (plus ou moins accentuées) : boycott ou menaces de boycott des conseils de classes, des portes ouvertes, des concours blancs...
- Des collègues regrettent que cette occasion n'ait pu être saisie pour approfondir et mettre sur la table cette question sensible des ORS.

**Didier LEROY-LUSSON**

Proviseur du lycée Joachim du Bellay d'Angers

\*\*\*\*\*

## Conclusions de la commission n° 3

- I/la préparation de la rentrée 2014 et les DGH,
- II/le nouvel enseignement en CPGE scientifique : l'informatique et ses modalités de mise en œuvre,
- III/le conventionnement des CPGE avec un EPSCP à compter de septembre 2014

Nous constatons trois points communs aux trois thèmes étudiés :

- 1/un manque de cadrage national
- 2/un manque d'harmonisation et de pilotage pédagogique par les IG
- 3/des questions sans réponse

Il en résulte une situation de confusions et de disparités fortes entre académies.

### I/Préparation de la rentrée et DGH

Les DGH restent constantes ou on constate des réductions. En effet, on déplore le fait de devoir négocier chaque année avec les services de la DOS les moyens octroyés et non-reconduits d'une année sur l'autre en langues vivantes ou pour certaines options, par exemple.

Dans certaines académies, le rectorat ne versera la dotation pour l'informatique qu'une fois la rentrée effectuée, en lien direct avec les effectifs présents, et par transformation d'heures de khôlle en HSA.

Les heures d'informatique ne sont donc pas toujours intégrées à la DGH. Les dotations horaires intégrées à la DGH varient entre 2 et 4 heures pour cet enseignement.

Autre remarque : Le ratio des HSA tend à augmenter.

**Proposition à soumettre aux autorités compétentes : assurer la continuité des dotations d'une année sur l'autre pour éviter les marchandages et pertes de temps puisque les moyens sont au final alloués, car nécessaires et légitimes, les structures ne variant que très peu.**

**La commission sollicite une clarification nationale pour appliquer le calcul de l'ORS à partir des effectifs réels et non de la division. De même, il appelle à unifier le taux des heures de khôlle : un tarif unique quel que soit le nombre d'élèves dans la division.**

### II/L'enseignement de l'informatique et sa mise en œuvre

La mise en place de ce nouvel enseignement pose question en terme d'horaires, de taille des groupes (notamment les TP en 1<sup>ère</sup> année ; en 2<sup>ème</sup> année, il s'agit de TD) et de profil des enseignants. Il nous manque des éléments fondamentaux.

Cette situation confuse est d'autant plus inquiétante que cette matière sera au programme des concours nationaux.

Des collègues proviseurs ont profilé un poste en informatique, le plus souvent ce poste a été attribué aux mathématiques. Dans certaines académies, le recteur a refusé de donner un avis favorable à la création de poste en informatique.

Enseignement pris en charge en heures supplémentaires ? Quid de la formation des professeurs ? Un enseignement partagé ? Mais là encore, une préparation est nécessaire pour les équipes pédagogiques. On fait intervenir des universitaires payés en heures de khôlle ?



**Proposition de la commission : une unité d'organisation sur tout le territoire national, un seul professeur qui intervient par discipline face aux étudiants dans le respect de la législation, une clarification des horaires en 1<sup>ère</sup> année, un calibrage clair des groupes en TP (1/3 de division ?), l'intégration des heures d'informatique dans la DGH. Nous sollicitons un texte national clair.**

### **III/ Le(Les) conventionnement(s) avec un EPSCP ?**

Obligation faite à la rentrée 2014 de rattacher les CPGE à un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de la loi d'orientation ESR.

On constate que le travail de préparation est très inégal selon les académies : des réunions organisées avec le recteur ou son représentant (CSAIO à Créteil), en présence ou pas des présidents des universités, ont pu se tenir. Communication et information très disparates sur l'ensemble du territoire. Dans certaines académies, rien n'a encore été fait, aucune initiative du recteur en la matière.

S'agit-il de mettre en place des passerelles avec des EPSCP / EPA, ce qui n'est pas évident ou plutôt et en réalité de développer les passerelles avec les universités ?

Les modalités de mise en œuvre de cette réforme nous paraissent bien floues et parfois sans réponse :

- obligation de signer une convention avec une université de l'académie d'origine : pourra-t-on proposer plusieurs conventions avec différents EPSCP ? Autonomie de l'EPLÉ assurée ? Le chef d'établissement pourra-t-il faire le choix d'autres universités ? Les négociations seront-elles menées individuellement et / ou collectivement pour signature d'une convention la mieux disant. Le contenu pédagogique négocié est prioritaire pour les lycées : notamment la validation des ECTS.
- les EPSCP sont-ils prêts à assumer ces conventions et le suivi pédagogique des 82000 étudiants de CPGE, dans les conditions sollicitées par les chefs d'établissement ? Que fait-on des établissements en cordées de la réussite, hors académie de secteur ? Dérogation à l'université de secteur ?
- Quid de la liberté des étudiants et des familles dans le choix de l'université ? L'affichage des conventionnements sur APB 2015 aura une influence directe sur les inscriptions en CPGE, les étudiants tendront à moduler leur choix en lien avec ces conventions proposées. Quelles influences sur les flux dans les académies aux effectifs pléthoriques comme Paris/ Créteil/ Versailles, limitrophes où la mobilité est très grande d'un département à l'autre : 75, 93, 94, 92 ? Où il est souvent plus facile et rapide de se rendre dans l'université de l'académie strictement limitrophe que dans celle de l'académie d'origine. On limiterait ainsi fortement les possibilités aux étudiants de CPGE de bénéficier des services universitaires : bibliothèque, infrastructures sportives, SCUOIP). Ce n'est pas équitable.
- les frais d'inscription seront-ils les mêmes pour les étudiants de CPGE alors qu'ils ne bénéficieront pas dans la réalité des mêmes avantages que les autres étudiants. Quel ratio dans les frais d'inscription entre lycée et EPSCP ? Une ventilation proposée si on confirme cette option : 40% EPSCP/ 60% lycée. Autre option : un tarif national unique imposé aux EPSCP pour tous les étudiants de CPGE comme actuellement dans certaines CPGE « expérimentales » : 50 euros et gratuité pour les boursiers ? Cas des lycées Condorcet et Jaurès de Montreuil. Le tarif unique serait la meilleure solution et

ce, d'autant plus si les proviseurs peuvent proposer plusieurs conventionnements.

**Proposition à remonter à Mme Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur : le choix des EPSCP doit rester à la seule appréciation des chefs d'établissements et de leur CA, la possibilité de conventionner avec plusieurs établissements supérieurs, des frais d'inscription modérés et uniformes, l'assurance de valider les deux années L1 / L2 : équivalence complète via les ECTS délivrés directement par les CPGE.**

**Louisa MAZOUZ**

Proviseure du lycée Condorcet de Montreuil

\*\*\*\*\*

## **Conclusions de la commission n° 4**

Académies représentées : AIX-MARSEILLE, DIJON, GUADELOUPE, LYON, MARTINIQUE, NANCY-METZ, ORLEANS-TOURS, PARIS, REIMS, STRASBOURG, TOULOUSE, VERSAILLES, ainsi que le LUXEMBOURG.

### ***EVOLUTION DE LA CARTE DES CPGE***

Des fermetures annoncées dans les académies d'Orléans-Tours (trois dont une PCSI et une ECS), Versailles (1 hypokhâgne). Dans plusieurs académies, vigilance sur les effectifs, notamment en PCSI ; projets de transformation de MP ou PC en PSI.

Côté créations : montée pédagogique d'une TSI à Versailles, dans l'académie de Toulouse, création d'une PTSI à Montauban et projet à Rodez (alors qu'Albi ne fait pas le plein : risque de déstabilisation).

Les collègues présents ont pointé du doigt l'intérêt inégal des recteurs pour les CPGE : ainsi à Orléans-Tours, un ancien recteur, à la retraite, est missionné pour suivre les CPGE. Dans d'autres académies les questions de décrochage scolaire ou d'éducation prioritaire semblent privilégiées, et on ne voit pas très bien qui suit le dossier des CPGE.

L'exemple du Luxembourg : une CPGE ECE a été créée au grand duché du Luxembourg, en partenariat avec la France. Quelques difficultés de mise en route dans un environnement qui ne connaît pas bien ce système, d'où des effectifs faibles. A noter aussi que les enseignants ne sont pas formés spécifiquement pour enseigner en CPGE. Mais cette création montre l'attrait que représente cette voie, dont on peut espérer qu'elle sera maintenue par le nouveau gouvernement luxembourgeois.

### ***L'ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE POUR TOUS EN CPGE SCIENTIFIQUES***

Là aussi on retrouve de fortes disparités entre académies tant pour l'attribution des heures que pour la réponse aux créations de poste demandées.

Une rectrice a refusé d'emblée toute création de postes, d'autres les ont acceptées, les ont inscrites sur le TRMD mais ont été contrés par le ministère. D'autres enfin ont vu les créations réalisées, notamment à Paris et l'attribution des postes serait en cours. Des

questions importantes restent non résolues, notamment celle d'heures de maths à associer aux heures d'info dans les services : où les prendre ?

Une question ne semble pas avoir été encore abordée : celle de la vérification de la compétence des enseignants.

Sur ce sujet, les collègues relèvent des divergences de point de vue entre les inspections générales , voire à l'intérieur d'une même discipline ; ***l'APLCPGE pourrait jouer un rôle déterminant pour la communication entre les collègues, afin de se tenir informés de ces prises de position et de pouvoir réagir plus rapidement et plus efficacement. Cela pourrait aider particulièrement les collègues plus isolés, éloignés des villes universitaires (ainsi aussi pour les conventions).***

## **LES CONVENTIONS**

Le tour de table fait apparaître des points d'avancement différents en fonction de la situation des universités dans les académies : quand il y a une seule université dans l'académie, comme à Nancy-Metz, il y a une avancée certaine dans la rédaction, voire la conclusion de conventions pédagogiques (Aix-Marseille). Au contraire quand, comme à Toulouse, il y a plusieurs universités, la situation est encore en devenir.

***Le groupe demande que l'APLCPGE défende les positions suivantes :***

***Une convention cadre nationale déclinée en une convention unique par académie pour tous les lycées.***

***Des droits d'inscriptions identiques dans toute la France, et qui seraient perçus par les lycées dès l'inscription en juillet.***

***Un reversement partiel aux universités en fonction des services rendus.***

**Loïc TOUSSAINT**

Proviseur du Lycée Hoche à Versailles

\*\*\*\*\*

## Les rapporteurs des commissions



\*\*\*\*\*

## Conclusion générale des travaux du vendredi après-midi en plénière



L'après-midi du vendredi 31 janvier se termina par un récital de piano en la chapelle du lycée Henri IV par le jeune et talentueux pianiste **Jean-Paul Gasparian**, qui enthousiasma l'auditoire. Les auditeurs apprécièrent notamment son interprétation de la grande sonate en si mineur de Franz Liszt.



## L'Assemblée Générale du samedi 1er février 2014 au Lycée Louis le Grand

### Rapport moral du Président



Chers Collègues,

La présentation du rapport d'activité est attendue avec impatience depuis hier soir. Mais comme vous l'avez compris, j'en étais resté à l'ordre du jour habituel de nos congrès qui me semblait devoir se répéter chaque année avec le même cadencement immuable : le samedi matin est le moment du rapport d'activité.

Distraction ou étourderie sans doute, je m'en excuse. Mais aussi signe d'une nouvelle vitalité de notre association. Il y a quelques années, le président associé à deux ou trois acolytes s'occupait de tout. Aujourd'hui, nous sommes quasiment 200 à donner notre adhésion à l'APLCPGE. Le bureau, le conseil d'administration et les correspondants académiques sont très investis et s'emparent de toutes les délégations qui leur sont confiées.

Les responsabilités se partagent mieux désormais et c'est notre démocratie interne qui y gagne davantage.

Le A4, sous la houlette de Sylve Gautier Secrétaire général et de Martine Breyton, secrétaire adjointe, est devenu un instrument puissant pour notre communication interne et un précieux outil d'information.

Le bulletin avec les mêmes et Jean-François Guipont aux manettes, recueille désormais des articles plus divers et fouillés, plus nombreux aussi et avec de nouveaux signataires. Il est désormais servi dans des délais raisonnables et mis en ligne par Dominique Montagne qui tient notre site internet. Site que nous avons décidé de faire évoluer significativement par une décision unanime hier en fin d'après midi.

Ajoutons que nos finances tenues de main de maître par François Beckrich et Henri-Laurent Brusa nous autorisent enfin une certaine quiétude pour que monte encore en puissance notre capacité d'intervention.

En m'écartant bien involontairement du programme initial, je me suis donné, comme par effet d'aubaine, le temps de parler de notre association, de son évolution et de ceux qui la portent. Le bureau réuni à dix reprises cette année, et le conseil d'administration presque autant, ont toujours été mobilisés pour que circulent les échanges, se prennent les décisions, se préparent les actions coordonnées par les correspondants académiques avec Alain Mattone pour agencer notre organisation. Et puis tous ceux qui sont invités à intervenir dans nos instances pour faciliter le travail collectif, Gisèle Tarnot, Dominique Montagne et Yannick Loiseau répondent toujours présents lorsqu'on fait appel à eux.

Enfin, nous nous sommes donné hier un protocole visant à favoriser les candidatures aux instances de notre association. Merci à Chantal Collet d'avoir mis en forme une proposition

que tous les présidents de l'association ont un jour voulu mettre en place. Grace à toi et au vote de notre assemblée générale c'est chose faite.

Lorsque je vois tant de nouveaux collègues nous rejoindre, je n'ai guère de doute sur notre capacité à peser sur les décisions dans le futur. Avec de nouveaux responsables qui prendront le relais pour conduire et surtout représenter notre association dans les réunions convoquées par les ministères ou bien répondre aux invitations à rencontrer la conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Université ou encore les associations des professeurs enseignant en classe préparatoire.

C'est donc bien ainsi que commence ce rapport d'activité en faisant un focus sur les moyens dont nous disposons pour mener à bien les mandats délivrés par notre congrès. Ces moyens, ce sont ceux que nous nous donnons par l'association que nous formons librement pour faire que les classes préparatoires renforcent encore leur modèle en s'ouvrant comme toujours aux évolutions scientifiques et pédagogiques. C'est pourquoi nous dialoguons par essence avec les Grandes Ecoles et les Universités.

C'est pourquoi nous ne craignons pas le rapprochement avec autrui dès lors que rien ne nous dilue dans un standard bureaucratique. Nous envisageons sereinement les évolutions ; car les classes préparatoires ont toujours su innover sans ne jamais céder à la conformité comme elles ont su dernièrement se remettre en question et se renforcer en s'ouvrant à la diversité sociale et internationale.

Ce bilan portant sur la vitalité de notre association fera bien évidemment l'objet de discussion dans quelques minutes.

Mais avant, il nous faut faire l'inventaire des actions menées pendant l'année qui vient de s'écouler. C'est indispensable à la démocratie de notre fonctionnement, puisqu'il s'agit d'évaluer l'action menée par ceux auxquels vous avez fait l'honneur de confier un mandat pour les représenter. Dans une période compliquée, difficile, tendue, chronophage, j'ai toujours pu compter sur le conseil d'administration et son bureau ainsi que sur Patrice Corre et Jean Bastianelli les deux vice-présidents de l'association. C'était une nouveauté que d'avoir deux vice-présidents, cela s'est avéré une excellente décision, tant il a fallu se multiplier pour être présents à toutes les réunions auxquelles l'APLCPGE se devait de participer et pour développer toutes les activités utiles à la promotion de nos positions. C'est pour moi un devoir, mais aussi une satisfaction, que de vous rendre compte de l'action menée en votre nom, avec le bureau et le conseil d'administration, depuis notre dernier congrès.

### **La Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche**

Après les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, puis le rapport parlementaire concocté sur le même sujet, le Parlement a été saisi d'un projet de Loi et nous sommes intervenus auprès des rapporteurs Vincent Feltesse et Dominique Gillot avec des succès divers pour faire entendre l'intérêt représenté par les voies de formation d'excellence que constituent les parcours d'enseignement supérieur entamés en classe préparatoire et poursuivies en Grande École ou à l'Université. Après avoir frôlé la catastrophe au Sénat, le texte est revenu à des intentions plus équilibrées et facilitatrices en commission mixte parlementaire et sous l'effet des interventions des uns et des autres, les nôtres n'étant pas les dernières à cet égard. Toutefois la Loi laisse en suspens de nombreuses questions, parmi lesquelles celle des inscriptions figure au premier rang.

## **Les textes réglementaires à prendre en application avec la Loi ESR**

Au moment où nous sommes réunis, aucun décret n'est encore paru pour éclairer le dossier des inscriptions, ni aucune recommandation.

Par une prise en charge de ce dossier dans les académies et les groupes de travail ministériels, nous avons pu faire prévaloir notre position que peu partageaient hormis la CGE et d'une certaine manière l'administration centrale. C'est du moins ce qui ressort actuellement au travers de la présentation des documents martyrs remis aux organisations représentatives. Les élèves admis en CPGE vont s'inscrire là où ils sont admis et vont étudier, pour ensuite s'inscrire secondairement dans un EPSCP.

Reste la question des droits d'inscription qui n'est pas tranchée. A cet égard, notre congrès va se donner une ligne claire dès ce matin dans un vote qui la déterminera sans ambiguïté.

### **Les dossiers majeurs**

Nos activités professionnelles et associatives vont s'enrichir des conventions que nous allons devoir passer comme le réclame la Loi ESR, mais aussi d'une préparation de rentrée pour laquelle le discours sur l'implantation du nouvel enseignement d'informatique pour tous dans les classes préparatoires scientifiques relève de la rhétorique du tango.

En second lieu vient la question du recrutement de nos futurs étudiants, dont les profils de formation deviennent plus incertains, mais aussi en raison des dérogations que s'autorise la procédure Admission Post Bac. Incertitude également sur les capacités d'accueil.

Notre association a déployé une activité conséquente sur tous ces dossiers, si y est ajouté celui des obligations de services des professeurs des classes préparatoires. Une nouvelle fois un Tribunal Administratif est venu dire le droit sur le calcul des obligations de service des professeurs de CPGE, et on ne compte plus le nombre de ces décisions certaines prises en appel. Merci à Pascal Charpentier pour avoir si bien relayé les décisions de la cour et à Thierry Verger, lui aussi au premier rang sur cette question. Puis une modification conséquente des modes de rémunération applicables aux professeurs des classes préparatoires est venue tourmenter les salles de professeurs. Le sujet est retiré, provisoirement ou pas, mais ces événements ont jeté un trouble sur nos classes et altéré leur bon fonctionnement pendant de longues journées.

### **Le séminaire de rentrée**

Il y a vingt ans déjà, se mobilisaient quelques collègues autour de Charles Thomas, que je salue ici, pour créer notre association des proviseurs de lycée comportant des classes préparatoires. Pour en faire, avec l'impulsion donnée par Joël Vallat et Philippe Semichon, un groupement reconnu pour son expertise et sa représentativité par nos deux ministères, les grandes écoles et aussi maintenant par les universités. Cette aventure continue. Elle confère des obligations à leurs successeurs, chacun le sait bien ici.

Merci à Jean Bastianelli d'avoir organisé ces rencontres de Toulouse pour saluer les vingt ans de notre association avec l'appui de TBS. Initiative que nous renouvellerons.



Je voudrais terminer mon propos en saluant à nouveau tous les membres du bureau, car ils n'ont pas ménagé leur peine pour faire avancer nos travaux.

Arrivant à la fin de mon propos, je souhaiterais que soient honorés comme ils le méritent nos camarades qui ont pris leur retraite en 2013, aucun parmi eux n'a jamais manqué à la cause des classes préparatoires aux grandes écoles. Salut et amitiés à tous.

Je vous remercie de votre attention

**Michel BOUCHAUD**

Président de l'APLCPGE

Proviseur du Lycée Louis le Grand

*Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.*

\*\*\*\*\*

**Rapport financier du Trésorier**



**Une progression régulière des adhésions**

Nous venons d'atteindre le cap symbolique des 200 adhésions, ce qui constitue un record pour notre association. Nous étions 150 adhérents en 2012 et 186 en 2013, soit une hausse de 33% en 2 ans.

L'association compte 200 adhérents, dont 50 nouveaux en 2013/2014.

Nous regroupons 89% d'actifs sur le territoire (métropole et DOM) (150 proviseurs et 28 proviseurs-adjoints) et 11% de retraités restés fidèles à notre association.

Toutes les académies sont représentées (à l'exception de la Corse), ainsi que deux établissements du réseau de l'AEFE et un lycée luxembourgeois.

La région parisienne compte toujours 31% des adhérents actifs (Paris 27, Versailles 21 et Créteil 7).

Les académies de province les mieux représentées sont Nancy-Metz (10 adhérents), Lille (8 adhérents), puis Bordeaux, Lyon, Nantes, Reims et Toulouse (7 adhérents).

Le taux de féminisation de notre association est de 31%.

**Rapport financier de l'exercice 2013**

Les recettes sont exclusivement constituées par les adhésions des membres et par leur participation financière.

Les dépenses se décomposent en remboursements de frais de déplacements (60%), frais de congrès et de séminaire (38%), et frais de gestion (2%).

Les frais de déplacement sont en diminution sensible cette année (- 48%).

Le passage à la version numérique de notre bulletin de rentrée, envoyé à tous les collègues exerçant en CPGE, a permis une économie de 2400€.

L'association dispose de 25 481 € au 31 décembre 2013, ce qui devrait lui permettre de financer de nouveaux projets, comme le recours à un prestataire pour améliorer le site web.

Les commissaires aux comptes, **Christiane Borredon** et **Richard Wach**, attestent de l'exactitude des écritures, qui correspondent aux relevés bancaires et aux factures.

**François BECKRICH**

Proviseur du lycée Faidherbe de Lille

### COMPTE FINANCIER – EXERCICE 2013

DÉPENSES (D)		RECETTES (R)	
Déplacements	3 346,45 €	Adhésions 2013/2013	2 482,50 €
Frais congrès 2013	1 600,00 €	Adhésions 2012/2014	7 480,00 €
Séminaire Toulouse	432,14 €	Banquet 2013	2 776,00 €
Frais bancaires + papeterie	35,10 €		

<b>Total</b>	<b>5 413,69 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 738,50 €</b>
--------------	-------------------	--------------	--------------------

<b><u>Résultat (R-D)</u></b>	<b><u>7 324,81 €</u></b>
------------------------------	--------------------------

CCP	
Solde au 01/01/2013	5 400,13 €
Résultat 2013	7 324,81 €
Solde au 31/12/2013	<b>12 724,94 €</b>

LIVRET A	
Solde au 01/01/2013	12 557,60 €
Intérêts acquis	198,83 €
Solde au 31/12/2013	<b>12 756,43 €</b>

<b>Disponibilités au 31/12/2013</b>	<b>25 481,37 €</b>
-------------------------------------	--------------------

Situation établie au 31/12/2013

Le Trésorier

**François BECKRICH**

Le Président

**Michel BOUCHAUD**

Vu et vérifié au 31/01/2014

Les commissaires aux comptes

**Christiane BORREDON**

**Richard WACH**

*Le rapport financier et le compte financier sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée*

## Proposition de modification des statuts (modalités des élections)



**Chantal Collet**, Proviseure du lycée Saint-Louis de Paris présente le texte suivant :

### **1-Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration de l'Association comprend trente membres élus. Les modalités d'élection sont les suivantes. Un appel à candidature est envoyé à tous les membres de l'association dans un délai de 2 mois précédant l'AG. Les candidatures sont relevées par le secrétaire général qui en dresse une liste. Cette liste est proposée au vote des membres de l'Association pour choix des 30 membres, par correspondance ou sur place le jour de l'assemblée générale.

Le bulletin de vote devra comporter trente noms au maximum, les autres ayant été rayés par les électeurs.

Il importe de préciser aux électeurs qu'il est souhaitable d'élire des représentants de toute la France, des Proviseurs et des Proviseurs-adjoints. Il est souhaitable également de veiller à la parité, autant que faire se peut. Enfin, il faut prendre garde d'élire des représentants de petites structures comme des plus grosses.

### **2-Le bureau**

Il comprend 12 membres élus à l'intérieur du CA.

Lors de l'Assemblée générale au cours de laquelle se déroule le vote, les résultats sont proclamés. Le CA se réunit, demande à ses membres qui est candidat au bureau et en dresse une liste. Cette liste est soumise au vote du CA, à bulletin secret. Le dépouillement a lieu immédiatement.

Les 12 membres élus du bureau désignent le Président, le vice-président, le secrétaire général, le trésorier et le trésorier adjoint.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée*

## La table ronde du samedi 1<sup>er</sup> février

sur le thème : *les nouveaux enjeux pour les CPGE dans l'espace défini par la loi ESR*



### Invités :

**Bertrand Monthubert**, président de l'université de Toulouse Paul Sabatier, rapporteur général de la préparation à la Stratégie de l'Enseignement Supérieur

**Patrick Hetzel**, ancien DGESIP, député du Bas-Rhin

**Hervé Biaisser**, directeur de l'Ecole Centrale de Paris et de Supelec, à l'origine du projet Paris-Saclay

**Table ronde animée par Yannick Loiseau**, membre associé du bureau de l'APLCPGE



### Intervention d'Hervé Biaisser

Sur les nouveaux enjeux pour les classes préparatoires dans l'espace défini par la loi ESR, il faut partir d'une évidence qui est celle du contexte de globalisation produit par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui a deux conséquences immédiates :

- Une énorme demande de formation au niveau mondial : 7 millions d'étudiants en plus par an dans le monde, dont 70 % sont actuellement en Asie et très prochainement 70 % seront en Afrique. C'est donc un marché en croissance et un marché de concurrence.
- Les Etats ont compris que pour accéder au développement et accéder à la société d'innovation et de la communication, il fallait des pôles universitaires puissants et visibles.

Dans ce contexte, à l'échelle nationale et internationale, **trois enjeux** :

- **la pertinence** : l'offre de formation est-elle cohérente avec les enjeux de la société ?
- **l'attractivité** : les étudiants viendront-ils et choisiront-ils cette offre de formation ?
- **la réputation** : aurons-nous une image d'un pays qui forme au niveau le plus élevé vers l'excellence ?

**Concernant la pertinence**, il faut d'abord rappeler quelques éléments de contexte français :

- une croissance économique faible ;
- une adéquation sociale difficile ;
- pour l'enseignement supérieur, une baisse tendancielle du soutien de l'Etat (diminution des budgets), une performance globale mitigée, des choix stratégiques qui n'ont pas été clairs ;
- la France n'est plus une grande puissance, même si elle reste une puissance honorable moyenne.

Par rapport à cela, l'Etat se donne deux objectifs :

- d'une part, 50 % d'une classe d'âge doit sortir avec un diplôme de l'enseignement supérieur,
- d'autre part, dans un contexte de compétition internationale, mettre en place des gros ensembles universitaires sur une base locale et régionale (politique de site).

Concernant le premier objectif, il est généreux mais va-t-on y arriver ?

L'offre de formation est décalée avec le marché de l'emploi, qualitativement et quantitativement. Ce marché pourra-t-il absorber 50 % d'une classe d'âge de l'enseignement supérieur ?

Comment tracer une perspective de l'enseignement supérieur sans avoir une perspective de ce que sera l'emploi en France dans les 10 ou 15 prochaines années ? Si nous ne répondons pas à cette question, nous allons avoir de nouveaux chômeurs et des diplômés qui vont s'expatrier. Inversement, il faut que le système génère des créateurs d'emplois. Les jeunes doivent savoir qu'ils auront à s'insérer dans un milieu professionnel.

Dans ce contexte là, ce serait folie d'affaiblir une filière qui répond à ces défis.

Mais l'équation financière est difficile à tenir, et ce qui risque de se produire c'est l'arrivée de nouveaux investisseurs privés.

**Concernant l'attractivité**, notre système est attractif mais les menaces sont lourdes. Ce sont celles de la concurrence et l'émergence du privé lucratif qui va vendre aux parents la réussite et l'insertion professionnelle. De nouveaux acteurs vont arriver sur le marché.

Ce n'est donc pas le moment d'affaiblir un système qui a connu beaucoup de succès et qui continue d'en avoir beaucoup à l'international.

**Concernant la réputation**, sommes-nous sur un positionnement haut de gamme ?

Il faut avoir une réflexion sur ce que peut être un modèle d'excellence et, actuellement, nous sommes plutôt dans une situation où nous devons rattraper un certain retard du dispositif français par rapport à des standards, de type système américain et anglo-saxon. L'erreur serait de vouloir se comparer au MIT ou à Harvard, car les moyens ne sont absolument pas les mêmes.

Il faut donc être sur des modèles d'excellence différents et ne pas affaiblir un système qui génère du haut de gamme à un coût raisonnable.

**A l'international**, il est plus difficile de maintenir voire d'améliorer notre système éducatif lorsque nous avons des problèmes de moyens. Il n'est par ailleurs pas certain que pour avoir une visibilité à l'international, il faille de grosses structures qui, de surplus, n'ont pas une gouvernance forte. Elles sont, pour l'instant montées sur des projets hexagonaux dans un monde où intervenir vite va devenir la valeur première.

Il est également difficile d'intervenir à l'international dans un système où on a beaucoup mis en avant la recherche alors que la préoccupation, à l'international, change : actuellement, la

préoccupation est la pédagogie et l'enseignement, alors qu'il y a dix ans c'était la recherche (Ex : Université de Standford).

Ce serait donc folie d'affaiblir ou de contraindre un système qui performe à l'international.

Et ce d'autant plus que nous avons des savoir-faire et des compétences adaptés à la demande de formation. Une deuxième chance extraordinaire, c'est l'Afrique avec, actuellement 950 millions d'africains et une prévision, en 2100, de 4 milliards d'africains, sachant que près d'1/3 des habitants sont francophones. Nous avons donc une capacité à l'international qui est énorme.

La CGE, lors des débats sur l'enseignement supérieur avait proposé de s'organiser pour avoir 50 000 étudiants étrangers de plus par an en les faisant payer, dont 10 000 boursiers. Cela réglerait en 10 ans le problème de financement de l'enseignement supérieur. A titre d'exemple, l'Australie avec 22 millions d'habitants génère 17 milliards de dollars pour l'accueil des étudiants étrangers, contre 400 millions de dollars en France.

La perspective internationale nous ouvre donc des possibilités.

En synthèse, il y a urgence à reprendre la réflexion sur la formation en lien avec le marché de l'emploi, et il y a urgence à faire des choix sur les moyens pour faire face à une concurrence forte. Notre stratégie doit être guidée par la perspective internationale ; notre dispositif est à soutenir.

\*\*\*\*\*



### **Intervention de Bertrand Monthubert**

Rapporteur de la stratégie de l'enseignement supérieur, il précise que cette stratégie va s'organiser dans le cadre d'un comité où Geneviève Fioraso a souhaité que la diversité de l'enseignement supérieur soit représentée et les classes préparatoires y auront leur place.

Tous ici présents, nous sommes les acteurs d'un service public d'enseignement supérieur et notre rôle est de voir quelle est la perspective d'évolution de notre pays et comment on arrive à répondre aux différents enjeux.

Les besoins de formation explosent dans le monde entier, à la fois d'un point de vue citoyen et d'un point de vue professionnel. C'est un défi républicain, c'est aussi un enjeu professionnel. Les métiers sont de plus en plus complexes, on a besoin de plus en plus de connaissances et cela se traduit par une demande des employeurs de personnels plus diplômés qu'auparavant pour des rémunérations qui ne sont pas tellement plus élevées, ce qui explique en partie le sentiment de déclassement.

Cette augmentation des besoins se traduit par une augmentation du nombre de nouveaux diplômés. Beaucoup d'autres pays se développent de façon extrêmement rapide, et cela se

concrétise dans certains pays par la construction d'une université tous les mois. Il est donc nécessaire, en permanence, d'être attentif à l'international.

A l'international, on constate un développement d'une formation supérieure de masse. Or, sans doute en raison de notre histoire, nous sommes un pays partagé entre l'élitisme et l'égalité. Dans ces conditions, comment arrive-t-on à avoir une structuration de l'enseignement supérieur permettant de donner à chacun de ceux qui y vont un parcours de réussite qui sera en accord avec ses talents et son investissement ? C'est un des enjeux qui est posé. La question n'est donc pas seulement celle du haut de gamme mais celle de la réussite des élèves dans leur diversité.

L'exemple de « l'Ecole 42 » de Xavier Niel avec un recrutement sans diplôme, le fait même qu'elle existe dit quelque chose sur notre enseignement supérieur et cela pose question. En réalité, alors que dans le monde entier le nombre de diplômés augmente, le constat en France est que le taux de poursuite d'études des bacheliers depuis maintenant 10 ans a régressé. Les raisons sont d'ordre social et d'ordre économique, mais aussi d'inégalités territoriales avec des formes de déterminismes sociaux. Le déploiement d'une offre de formation de proximité est une réponse, encore faut-il qu'elle soit variée.

Autre constat, la baisse constante des effectifs étudiants dans les disciplines notamment scientifiques et technologiques. Cette situation pose problème, et la question est de se demander si notre offre de formation répond aux grandes attentes de la société. A titre d'exemple, nous manquons de professeurs de maths par manque de candidats aux concours, et parce que nous n'avons plus d'étudiants en mathématiques alors que l'emploi existe (98 % d'emploi au bout d'un mois après un master). L'exemple de l'université de Toulouse Paul Sabatier est probant, 30000 étudiants, 100 en L 3 de maths et 50 à 60 en master.

Il y a un vrai problème des filières scientifiques et technologiques.

Nous avons vécu pendant trop longtemps sur un modèle de compétition intense dans l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, le rapprochement grandes écoles/universités et classes préparatoires/universités existe mais il est récent. A l'université, on a pris un retard dans la prise en charge des questions pédagogiques.

Le besoin est de construire une stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Or l'Etat dans ce domaine a une politique éclatée entre multiples acteurs et entre multiples ministères. L'Etat manque de stratégie explicite. Une des avancées de la loi ESR est d'énoncer une stratégie nationale de l'enseignement supérieur aux côtés et en articulation avec une stratégie nationale de recherche.

Concernant les objectifs de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur, actuellement, nous avons 27 % de diplômés au niveau licence, mais 47 % sont étudiants dans le supérieur. Il y a deux fois moins de docteurs formés en France qu'en Allemagne ou en Angleterre. Faut-il en former davantage au risque d'avoir davantage de diplômés sans emploi ou, au contraire, pour favoriser l'innovation via la recherche ? Ces questions sont au centre de la définition d'une stratégie nationale.

Mais, après avoir fixé les objectifs, il faut savoir comment on les atteint et comment on coordonne les acteurs de l'enseignement supérieur, et pour cela il faut repenser le rôle des uns et des autres.

Historiquement, au début du XXème siècle, un quart d'une classe d'âge avait le certificat d'études ; en 1980, un quart d'une classe d'âge était au niveau du bac, et c'est le moment où l'objectif de 80 % d'une classe d'âge a été fixé et n'est toujours pas atteint.

Aujourd'hui, en Corée du Sud, par exemple, 80 % d'une classe d'âge fait des études supérieures. On voit à quel point la marge est importante, et cela nous impose de penser à notre complémentarité et notre diversité.

En termes de propositions pour arriver à atteindre les objectifs :

- il faut renforcer la coopération entre établissements au travers de conventions-cadre et aussi renforcer les liens entre universités et lycées. Les conseils académiques de l'Education nationale sont peut-être une forme qui nous permettrait de mieux travailler sur nos projets communs. Les échanges d'enseignants entre universités et lycées peuvent aussi faciliter la connaissance réciproque ;
- il faut renforcer le processus d'orientation et sortir des automatismes. Pour un lycéen donné, où va-t-il trouver le parcours le plus adapté, y compris pour les meilleurs élèves où le débouché n'est pas forcément une classe préparatoire aux grandes écoles car les universités offrent aussi des parcours d'excellence.

L'enjeu c'est, comme le dit Vincent Peillon, « l'école inclusive », la réussite pour plus d'élèves aujourd'hui, car l'échec nous coûtera plus cher.

\*\*\*\*\*



#### **Intervention de Patrick Hetzel**

Sur les enjeux et perspectives de l'enseignement supérieur, le premier point déjà évoqué est le contexte international qui entraîne une évolution importante. Nous ne pouvons pas nous focaliser sur le franco-français. Les enjeux sont non seulement européens mais aussi internationaux.

Le deuxième élément, c'est la question de la formation tout au long de la vie. Tout ne se joue pas en formation initiale ; il y a un certain nombre de leviers qui doivent se développer tout au long de la vie. Il faut donc revivifier les structures, type CNAM, et ne pas oublier la dimension formation professionnelle, d'où la question de l'insertion professionnelle.

Le troisième élément lorsqu'on aborde la question de l'enseignement supérieur est que l'on ne peut pas la dissocier d'une réflexion sur l'éco-système à l'intérieur duquel va se développer l'enseignement supérieur. Il faut s'interroger sur comment les acteurs de l'enseignement supérieur vont tisser des liens avec l'environnement économique, comment on développe l'innovation, comment on crée de la richesse dans un pays. Il y a des structures qui ont su le faire comme les grandes écoles, les universités l'ont négligé pendant un certain temps mais les choses sont en train de changer.



Les classes préparatoires ont un rôle essentiel à jouer et, a fortiori, les grandes écoles. Les grandes écoles sont aujourd'hui un levier clef ; surtout, ne les affaiblissons pas au moment où la compétition est davantage internationale ; au contraire, capitalisons sur ce qui marche. L'objectif est la stratégie de Lisbonne pour faire en sorte d'augmenter le niveau moyen de connaissances de nos concitoyens et cela peut se faire en formation initiale ou en formation tout au long de la vie. Mais il faut aussi se poser la question de la compétitivité ; une nation digne de ce nom est une nation capable de créer des richesses. Il faut donc développer une recherche pour faire le lien avec le monde économique et, pour cela, nous avons besoin de créer une culture qui mette l'accent sur les allers/retours entre le public et le privé. Nous avons la meilleure recherche fondamentale, mais notre faiblesse est la capacité à la traduire dans un certain nombre de dispositifs permettant le développement économique.

Des progrès sont également à faire dans l'articulation et l'adéquation des filières, notamment les filières professionnelles. Fondamentalement, les bacheliers professionnels ont vocation, à l'issue de leur baccalauréat, à s'insérer dans le milieu professionnel et non dans l'enseignement supérieur. Un certain nombre de sujets liés à la réussite dans l'enseignement supérieur sont aussi liés à cette question. Il y a donc une question d'articulation entre les trois filières générales, technologiques et professionnelles.

Cela veut dire que l'on n'oublie pas, dès l'enseignement secondaire, de garder une place importante aux métiers. Il faut revaloriser les filières professionnelles et les centres de formation d'apprentis qui ont aussi un rôle à jouer.

Concernant les questions liées aux structures, le texte sur l'enseignement supérieur a une philosophie contraire à celle des PRES. L'idée des PRES était celle d'association d'établissements sur une base volontaire alors que, pour ce texte, on est en train de raisonner « structure » avant de raisonner « projet ». En fait, on annihile le fonctionnement classique d'une organisation en la contraignant.

Sur les conventions, elles doivent être signées sur une base volontaire. Les établissements doivent être encouragés à signer des conventions avec plusieurs établissements.

Il y a une mission nationale de l'enseignement supérieur même s'il y a une inscription territoriale. Il doit y avoir un système d'émulation et le système des CPGE permet l'émulation. Le vrai sujet est celui du financement. Est-ce que l'on augmente la contribution publique ? les frais d'inscription ?... Avec 300 000 étudiants étrangers aujourd'hui dans l'enseignement supérieur en France, est-il normal que tous les contribuables contribuent au financement des études du riche étudiant chinois ? L'excellence est à maintenir et il ne faut pas « casser » ce qui marche. Il faut créer une dynamique positive à travers des leviers de nature qualitative, et non seulement de nature quantitative, et créer des éléments pour inciter les acteurs à modifier leur comportement plutôt que de les contraindre.

Le point clef de stabilité et de continuité est le lancement du programme d'investissement d'avenir, avec le développement des pôles d'excellence sur certains sites. En terme de méthode, il faut être dans une logique incitative pour faire évoluer le système et associer les acteurs.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS-RÉPONSES

Questions sur :

- le rôle de l'Etat
- l'articulation entre le territoire et stratégie
- la gouvernance au niveau d'un territoire et l'autonomie des établissements.

**Selon Hervé Biauxser**, l'Etat n'ayant plus les moyens, doit accompagner les établissements mais non imposer. Il doit soutenir les initiatives dans le cadre d'une stratégie nationale.

Sur la question de l'articulation du territoire et de la politique nationale, les politiques territoriales ne doivent pas gommer le fait que certains établissements aient une vision internationale. Sur la gouvernance, c'est un problème majeur. Acteur convaincu du projet Saclay, Hervé Biauxser rappelle que ce projet a failli ne pas voir le jour, le président de l'université Paris 11 ayant été élu à 1 voix près, et encore par une voix d'étudiant. Il faut accepter une double gouvernance, une gouvernance stratégique et une gouvernance académique.

**Selon Bertrand Monthubert**, le développement des schémas régionaux est positif mais l'articulation avec le national doit passer par une posture de stratège de l'Etat pour dépasser les pressions locales. Le problème est le pilotage national de ce développement et celui de la nécessaire coordination des acteurs. L'Etat veut développer des politiques de site et avoir un seul interlocuteur dans le cadre d'un contrat de site. Actuellement, il faut gérer cette capacité de l'Etat à redevenir stratège. Par ailleurs, avoir des lieux d'articulation entre les différents acteurs va devenir indispensable.

**Selon Patrick Hetzel**, le regroupement en communauté d'établissements va certes faciliter la contractualisation par le Ministère puisqu'il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur par site. Mais cela risque de reporter au local un certain nombre de difficultés et cela réduira l'implication des acteurs, notamment lors de l'allocation de moyens. Selon P. Hetzel, il y a une erreur quant à la vision organisationnelle par rapport aux objectifs que l'on se donne. En fait, c'est un raisonnement par structure et non par projet.

### V - Echanges avec la salle

1 – Question sur la **politique de site** : **exclut-elle une politique de réseau ?**

Selon **Hervé Biauxser**, la politique de réseau a toute sa place. Il regrette que les grandes écoles soient exclues des conventions.

Selon **Bertrand Monthubert**, pas d'opposition entre les logiques de site et les logiques de réseau, mais il y a un besoin d'articulation entre le national et le local.

2 – Remarque sur le fait que **les filières d'excellence sont toujours l'objet de critiques alors que, depuis ces dernières années, des efforts considérables ont été faits de la part des CPGE en liaison avec les grandes écoles, notamment pour l'accueil des boursiers. Les proviseurs demandent reconnaissance car ils ont une expertise.**

**Bertrand Monthubert** reconnaît les efforts notamment au travers des cordées de la réussite. Il demande à ce que l'on sorte des oppositions stériles.

**Patrick Hetzel** rappelle que les cordées de la réussite ont permis l'accès de nombreux boursiers dans les CPGE. La création d'un climat de confiance entre acteurs est nécessaire. Il insiste sur la formation tout au long de la vie et rappelle que l'entreprise est aussi un lieu de formation.

En conclusion, il y a une période de tension à dépasser. Il faut préparer l'avenir et se mettre à l'unisson.

\*\*\*\*\*

Quelques images de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février



## Synthèse des travaux des commissions du vendredi 31 janvier

Deux sujets ont été proposés à la réflexion des ateliers réunis vendredi 29 janvier : les conditions de préparation de la rentrée dans les académies et les conventions CPGE/EPSCP dans le cadre de la Loi ESR du 22 juillet 2013.

Les quatre groupes qui se sont réunis ont travaillé sur ces deux thèmes qui ont suscité des échanges riches et nourris entre tous les participants à l'évidence très satisfaits de pouvoir faire le point sur des questions dont le traitement apparaît très contrasté sur l'ensemble du territoire national.

Les comptes rendus ont été présentés le samedi matin devant l'assemblée générale et chacun pourra les retrouver dans le présent bulletin. Hormis d'inévitables nuances, tous sont très concordants et permettent de dégager assez nettement une synthèse qui servira de référence aux membres du bureau chargés de représenter notre association au niveau national auprès de nos ministres et dans les différentes commissions ou groupes de travail mis en place. Elle sera bien utile aussi à tous les collègues, qui dans leurs académies respectives peuvent se trouver engagés dans des négociations difficiles avec leurs recteurs et qui seront inévitablement sollicités pour participer à différentes instances et notamment aux commissions académiques de suivi des études post bac.

En résumé, on retiendra les points suivants :

### **Conditions de préparation de la rentrée**

D'une académie à l'autre, les dispositions prises sont variables au niveau des capacités d'accueil des divisions, du volume de la DHG et de la mise en place de l'enseignement de l'informatique.

Plusieurs recteurs ont pris la décision de réduire les capacités d'accueil des divisions dans chaque lycée (souvent de quelques unités de 48 à 45, parfois davantage), pour permettre l'affectation d'office, en fin d'APB, de bons élèves issus de lycées n'ayant pas fait intégrer, comme le prévoit la Loi ESR, un minimum de 5% de leurs terminales dans des filières d'excellence sélectives. Cette mesure outre qu'elle risque fort de contribuer à faire baisser les effectifs nationaux des CPGE, s'est traduite, par une réduction de la DHG dans certaines académies.

Il a fallu cette année encore, et dans bien des cas plus que les années précédentes, que les proviseurs renégocient âprement leurs dotations dont les réductions resteront sans doute, in fine, limitées à des proportions supportables.

Cet aboutissement ne peut pourtant satisfaire qu'à demi l'ensemble des collègues dont les échanges d'information ont permis de mettre en évidence de grandes disparités entre académies dans le calcul de la DHG, notamment pour la prise en compte des options, les groupes de langues ou les dédoublements. Quant à la détermination des ORS, tous ont bien noté que le TA de Lyon a pris le parti de considérer que les effectifs de référence sont ceux des classes devant les enseignants et non ceux des divisions complètes ; une décision contredisant la circulaire publiée voici quelques années par la DRH du Ministère de l'Education Nationale.

Pour l'enseignement de l'informatique ouvert dans les CPGE scientifiques à la rentrée 2012, les disparités sont toutes aussi importantes. La situation apparaît plutôt confuse en ce qui concerne les volumes horaires (qui varient de 3 à 5 heures hebdomadaires par division), les effectifs des groupes de TD et les enseignants auxquels sont confiés cours et TD qui requièrent des niveaux de compétences spécifiques selon qu'il s'agit de l'informatique pour tous ou l'option de la filière MP.

Au total, il est ressorti un souhait unanime des collègues de voir nos ministères (MEN et MESR) établir un cadrage national qui garantisse l'équité dans la préparation de tous les candidats aux

concours, en définissant des règles communes claires en terme de moyens et d'organisation pour les classes et au niveau de la définition des services des enseignants.

Sur ce dernier point, tous les collègues se sont accordés pour regretter que le projet de réforme du fameux décret de 1950 ait été lancé d'une manière particulièrement maladroite qui ne pouvait déboucher que sur un conflit très dur avec les professeurs. De quoi hypothéquer durablement des évolutions à l'évidence bien nécessaires qui auraient pu être réalisées sans heurts avec une étude fine de la situation et la recherche de l'expertise d'acteurs de terrain tels que les proviseurs.

### **Conventions entre CPGE et EPSCP**

Mesure importante de la Loi ESR, le rapprochement entre les CPGE et les EPSCP ne s'est pas encore traduit de manière très concrète sur le terrain. Il est vrai que le décret d'application annoncé n'en est encore qu'au stade de projet.

De plus, les participants aux ateliers ont pu faire, sur cette question, le constat d'une situation au moins aussi contrastée que pour les conditions de préparation de la rentrée. Les rectorats ont été plus ou moins réactifs : dans certaines académies de province la commission académique post-bac s'est réunie, un calendrier de travail mis en place. A l'inverse, dans la plupart des cas, il est difficile même d'identifier un interlocuteur.

Les modalités de mise en œuvre de cette réforme sont apparues bien floues et nombre de questions, sans réponse :

- Obligation de signer une convention avec une université de l'académie d'origine : pourra-t-on proposer plusieurs conventions avec différents EPSCP ? Le chef d'établissement pourra-t-il faire le choix d'autres universités ? Les négociations seront-elles menées individuellement et / ou collectivement ?
- Les EPSCP sont-ils prêts à assumer ces conventions et le suivi pédagogique des 82 000 étudiants de CPGE, dans les conditions sollicitées par les chefs d'établissement ?
- Quid de la liberté des étudiants et des familles dans le choix de l'université ?
- Qui, des lycées et des EPSCP va percevoir les droits d'inscription ? Quel ratio entre lycées et EPSCP ?
- Les frais d'inscription seront-ils les mêmes pour les étudiants de CPGE alors qu'ils ne bénéficieront pas dans la réalité des mêmes avantages que les autres étudiants ?
- Que fera-t-on des étudiants de CPGE qui refuseront de payer les droits d'inscription ?
- La place et l'attitude des régions : celles-ci ne seront-elles pas tentées de réduire leurs subventions de fonctionnement pour les lycées ayant des CPGE ?

Les groupes de travail ont abouti aux conclusions suivantes :

- Nécessité de publier très vite le décret d'application pour que le calendrier prévu soit respecté, sachant que, avant toute signature, chaque convention doit être soumise aux instances consultatives et décisionnelles des lycées.
- Le décret doit définir des orientations nationales claires garantissant tout à la fois la cohérence du système et l'autonomie des lycées qui doivent pouvoir signer des conventions avec plusieurs EPSCP.
- Les conventions nouvelles doivent apporter des plus aux étudiants en général, à ceux de CPGE en particulier.

Les groupes de travail ont donc fait ressortir que la préparation de la rentrée 2014 dans les établissements à CPGE tout comme la mise en œuvre de la Loi ESR avancent selon des modalités et des rythmes très contrastés sur l'ensemble du territoire suscitant une grande perplexité et de très nombreuses questions sans réponses nettes chez tous les collègues proviseurs. Tous ont unanimement exprimé le souhait que nos deux ministères définissent des orientations claires et se donnent les moyens d'assurer un pilotage national dont l'absence nuit à la cohérence d'ensemble, inhérente aux filières CPGE.

**Patrice CORRE**, Proviseur du lycée Henri IV  
Vice-président de l'APLCPGE

## REPRÉSENTATIVITÉ de L'A.P.L.C.P.G.E. en 2013-2014

Comme chaque année, les adhésions des personnels de direction des lycées publics à CPGE se stabilisent un peu après le congrès de janvier, février. A la date de parution de ce bulletin, mi mars, on peut donc considérer la liste des adhérents comme fiable.

Il est donc maintenant utile d'analyser les taux de représentativité de l'association, tant du point de vue des établissements que des divisions. Les données ci-dessous apparaissent également dans les tableaux 1 et 2 constituant l'annuaire, déjà diffusé aux adhérents quelque temps avant ce bulletin.

Les établissements ont été classés en 3 catégories :

- C1 : établissements avec au plus 5 divisions CPGE
- C2 : établissements comprenant entre 6 et 14 divisions CPGE
- C3 : établissements avec au moins 15 divisions CPGE

### Taux de représentativité «établissements»

Nombre établissements	C1	C2	C3	C1+C2+C3
Tous les lycées	249	79	33	361
avec adhérent(s) APLCPGE	77	42	28	147
en % dans la catégorie	30,92%	53,16%	84,84%	40,72%
Rappel 2012-2013	22,62%	53,84%	84,84%	34,98%

L'APLCPGE est présente dans 40,72% du total des lycées publics à CPGE, très fortement dans les lycées C3 (maintien du chiffre de l'an passé), moins faiblement que l'an passé dans les lycées C1 (+8,30%), dans une honnête proportion 53,16% dans les lycées C2 (maintien par rapport à l'an passé). Au total l'APLCPGE est présente dans 40,72% des lycées à CPGE (+9,72%)

### Taux de représentativité «divisions»

Nombre divisions	C1	C2	C3	C1+C2+C3
Tous les lycées	622	679	699	2000
avec adhérent(s) APLCPGE	221	387	604	1212
en % dans la catégorie	35,53%	57%	86,41%	60,6%
Rappel 2012-2013	27,51%	58,12%	86,87%	58,47%

Les chiffres correspondent naturellement à ceux du tableau précédent. A noter la « représentativité » de l'APLCPGE en nombre de divisions (60,6% du total national des CPGE des lycées publics).

En conclusion, par rapport à l'année précédente, la progression se fait en catégorie C1, ce qui est très satisfaisant, même s'il reste toujours des marges de progression, et au total l'APLCPGE est désormais présente dans un peu plus de 40% des établissements, pour un peu plus de 60% des divisions.

En conclusion, cette augmentation traduit le nombre élevé d'adhésions de cette année (nous sommes désormais 200 adhérents !)

**Jean-François GUIPONT**

Membre associé au secrétariat général pour la communication de l'APLCPGE

## Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.

Conformément à l'article 4 des statuts, ce Conseil d'Administration de l'APLCPGE a élu le 2 février 2013 pour deux années jusqu'à l'élection d'une nouvelle instance par l'Assemblée Générale de janvier-février 2015. Il est composé comme suit :

Nom	P/P A	Académie	Ville	Lycée	Téléphone	e-mail
AUBRY Jean	P	BORDEAUX	BAYONNE	RENE CASSIN	05 59 58 42 00	jean.aubry@ac-bordeaux.fr
BARBÉ Janine	P	MONTPELLIER	NIMES	ALPHONSE DAUDET	04 66 34 34 34	janine.barbe@wanadoo.fr
BASTIANELLI Jean	P	TOULOUSE	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	05 62 15 42 15	jean.bastianelli@ac-toulouse.fr
BECKRICH François	P	LILLE	LILLE	FAIDHERBE	03 20 60 50 00	fbeckrich@hotmail.com
BORREDON Christiane	P	PARIS	PARIS	CONDORCET	01 48 74 25 95	christiane.borredon@ac-paris.fr
BOUCHAUD Michel	P	PARIS	PARIS	LOUIS LE GRAND	01 44 32 82 00	michel.bouchaud@ac-paris.fr
BREYTON Martine	P	VERSAILLES	SCEAUX	LAKANAL	01 41 87 20 00	martine.breyton@ac-versailles.fr
BRUSA Henri-Laurent	P	NICE	NICE	MASSENA	04 93 62 77 00	henri-laurent.brusa@ac-nice.fr
CAHN-RABATE Héléne	P	DIJON	DIJON	CARNOT	03 80 68 63 00	hrabate@gmail.com
CHARPENTIER Pascal	P	LYON	LYON	du PARC	04 37 51 15 51	pascal.charpentier@ac-lyon.fr
COLLET Chantal	P	PARIS	PARIS	SAINT-LOUIS	01 53 73 73 00	chantalcollet@laposte.net
CORRE Patrice	P	PARIS	PARIS	HENRI IV	01 44 41 21 21	patricecorre.h4@voila.fr
DAUX Chantal	P	MARTINIQUE	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	05 96 72 88 58	chantal.daux@ac-martinique.fr
FORESTIER Anny	P	PARIS	PARIS	JANSON DE SAILLY	01 55 73 28 02	a.forestier@janson-de-sailly.fr
GARRIGUES Christiane	P	TOULOUSE	TOULOUSE	OZENNE	05 61 11 58 00	christiane.garrigues1@ac-toulouse.fr
GAUTIER Sylve	P	NANCY-METZ	METZ	GEORGES DE LA TOUR	03 87 66 98 35	sylve.gautier@ac-nancy-metz..fr
LOISEAU Yannick	P	ORLEANS-TOURS	ARGENTON SUR CREUSE	ROLLINAT	02 54 24 65 65	yannick.loiseau@ac-orleans-tours.fr
MATTONE Alain	P	GRENOBLE	GRENOBLE	CHAMPOLLION	04 76 85 59 59	alain.mattone@ac-grenoble.fr
MONTAGNE Dominique	PH				03 80 34 32 88	montagned@gmail.com
PANTEBRE Michel	P	PARIS	PARIS	BUFFON	01 44 38 78 70	michel.pantebre@ac-paris.fr
RAGUIDEAU Corinne	P	NANTES	NANTES	CLEMENCEAU	02 51 81 86 10	corinne.raguideau@ac-nantes.fr
SOUDJIAN Guy	P	ORLEANS-TOURS	TOURS	DESCARTES	02 47 05 29 11	guy.soudjian@ac-orleans-tours.fr
TARNOT Gisèle	PH				05 16 84 92 40	gisele.tarnot@gmail.com
TOBATY Annie	P	BESANCON	BESANCON	VICTOR HUGO	03 81 41 98 88	annie.tobaty@ac-besancon.fr
TOUSSAINT Loïc	P	VERSAILLES	VERSAILLES	HOCHÉ	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com
VALETTE Martine	P	CAEN	CAEN	MALHERBE	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
VAUJANY Alain	P	BORDEAUX	PAU	LOUIS BARTHOU	05 59 98 98 00	pr.0640055m@ac-bordeaux.fr
VERGER Thierry	P	AIX-MARSEILLE	MARSEILLE	THIERS	04 91 18 92 18	thierry.verger@ac-aix-marseille.fr
VUONG Claudine	P	PARIS	PARIS	PAUL VALÉRY	01 44 65 67 70	claudine.vuong@ac-paris.fr
WEIGERT Jean-Pierre	P	BORDEAUX	BORDEAUX	MONTAIGNE	05 56 91 10 10	proviseurjpw@gmail.com

PH : Proviseur Honoraire

Membre associé : Jean-François GUIPONT (Proviseur-adjoint honoraire)

## Le bureau de l'A.P.L.C.P.G.E.

Constitué au Conseil d'Administration du samedi 2 février 2013

AUBRY Jean	CAHN RABATÉ Hélène (Déléguée à la formation)
BASTIANELLI Jean (Vice-Président)	COLLET Chantal (Déléguée à la rénovation des instances)
BECKRICH François (Trésorier)	CORRE Patrice (Vice-Président)
BOUCHAUD Michel (Président)	FORESTIER Anny
BREYTON Martine (Secrétaire-adjointe)	GAUTIER Sylve (Secrétaire Général)
BRUSA Henri-Laurent (Trésorier-adjoint)	VERGER Thierry

En appui au Secrétaire Général et au Trésorier, le Bureau s'est élargi à cinq collègues, comme membres associés :

En appui à Sylve Gautier, Secrétaire Général : Dominique Montagne et Jean-François Guipont

En appui à François Beckrich, Trésorier : Gisèle Tarnot et Yannick Loiseau

Délégué chargé des correspondants académiques : Alain Mattone



## Les correspondants académiques de l'A.P.L.C.P.G.E.

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	Téléphone	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	VERGER Thierry	P	04 91 18 92 13	pr.lyc.thiers@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	HENRI MARTIN	ST-QUENTIN	MEITINGER Guy-Roger	P	02 23 06 38 38	ce.0020048s@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	TOBATY Annie	P	03 81 41 98 88	annie.tobaty@ac-besancon.fr
BORDEAUX	RENE CASSIN	BAYONNE	AUBRY Jean	P	05 59 58 42 00	ce.0640010n@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	WEIGERT Jean-Pierre	P	05 56 91 10 10	proviseurjpw@gmail.com
CAEN	MALHERBE	CAEN	DRIS-VALETTE Martine	P	02 31 86 18 56	m.dris-valette@hotmail.fr
CLERMONT-FD						
CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY	VINEL Stéphanie	PA	01 41 53 11 50	stephanie.vinel@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	CAHN RABATE Hélène	P	03 80 68 63 00	helene.rabate@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	MATTONE Alain	P	04 76 85 59 59	alain.mattone@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	GERVILLE REACHE	BASSE TERRE	MORVANY Alain	P	05 90 81 16 27	ce.9710002a@ac-guadeloupe.fr
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	BECKRICH François	P	03 20 60 50 00	fbeckrich@hotmail.com
LIMOGES	EDMOND PERRIER	TULLE	GANNET Gérard	P	05 55 29 63 00	ce.0190032g@ac-limoges.fr
LYON	du PARC	LYON	CHARPENTIER Pascal	P	04 37 51 15 51	pascal.charpentier@ac-lyon.fr
MONTPELLIER	ALPHONSE DAUDET	NIMES	BARBÉ Janine	P	04 66 34 34 34	janine.barbe@wanadoo.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	DAUX Chantal	P	05 96 61 50 14	chantal.daux@ac-martinique.fr
NANCY-METZ	GEORGES DE LA TOUR	METZ	GAUTIER Sylve	P	03 87 66 98 35	sylve.gautier@ac-nancy-metz.fr
NANTES	CLEMENCEAU	NANTES	RAGUIDEAU Corinne	P	02 51 81 86 10	corine.raguideau@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	BRUSA Henri-Laurent	P	04 93 62 77 00	henri-laurent.brusa@ac-nice.fr
ORLEANS-TOURS	DESCARTES	TOURS	SOUDJIAN Guy	P	02 47 31 01 11	guy.soudjian@ac-orleans-tours.fr
PARIS	PAUL VALERY	PARIS	VUONG Claudine	P	01 44 75 67 70	claudine.vuong@ac-paris.fr
PARIS	CONDORCET	PARIS	BORREDON Christiane	P	01 48 74 25 95	christiane.borredon@ac-paris.fr
POITIERS	JEAN DAUTET	LA ROCHELLE	ANCEL Patrick	P	05 46 28 05 70	patrick.ancel@ac-poitiers.fr
REIMS	CLEMENCEAU	REIMS	D'ANGELO Maurice	P	03 26 85 00 64	ce.0510031g@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	FRALEUX Serge	P	02 99 28 19 00	serge.fraleux@ac-rennes.fr
ROUEN	JEANNE D'ARC	ROUEN	PETIT Catherine	P	02 32 08 10 00	catherine.petit1@ac-rouen.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	WACH Richard	P	03 88 14 31 00	proviseur.0670080y@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	FERMAT	TOULOUSE	BASTIANELLI Jean	P	05 62 15 42 00	jean.bastianelli@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	HOCHE	VERSAILLES	TOUSSAINT Loïc	P	01 30 84 08 50	loictoussaint@hotmail.com

# Le site internet de l'APLCPGE

<http://aplcpgc.free.fr>

## La page d'accueil

 <b>NOU</b> RECENT sur le site  <u>ADHERENTS</u>  Agenda Coordonnées Commissions Cptes rendus  Informations  Liens Téléchargement Site  Ecrire un mel  <b>017070</b>	<h1>A.P.L.C.P.G.E</h1> <p>Association des Proviseurs de Lycées ayant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles</p> <p><small>Site testé en 1024 x 768 sur Mozilla Firefox 15-01 et Internet Explorer 8.0</small></p>		11/03/2014 <u>Présentation</u> Statistiques du site SOS - FAQ  <b>ZONE ADHERENTS</b>
	<u>Informations générales.</u>	<u>Comment accéder en zone adhérent ?</u> <small>Concerne TOUS les adhérents 2013-2014.</small>	<b>ADHERER (2013-2014)</b>
	<p>Vu dans la Presse :</p>  <p>Interview de <b>M. BOUCHAUD</b></p> <p><u>La banque de montages.</u></p> <p><b>Instances 2013-2014:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- C.A. 2013-14</li><li>- Bureau 2013-14</li><li>- Correspondants académiques.</li></ul> <p> <u>Statistiques 2012.</u> <b>MEN+MESR "tout en un".</b></p> <p><u>Associations homologues.</u></p>	<p><b>ADHESION 2013-2014</b></p> <p><b>Nous sommes 200 !</b></p>  <p><b>BULLETIN N° 75</b></p> <p><b>Sommaire.</b></p> <p><u>Téléchargement (1 Mo).</u></p>  <p><u>L'album photos du Congrès.</u></p>	<b>Publications</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Les A4 <u>La lettre A4 du 2 février 2014.</u></li><li>o Les annuaires : <u>Annuaire 2013-14</u></li><li>- <u>Les établissements et les divisions.</u></li><li>- <u>Les adhérents.</u></li><li>o Les BULLETINS. <u>bulletin N° 75</u></li></ul> <p><b>MEMOIRE de l'A.P.L.C.P.G.E.</b></p> 